

**Parc de stationnement de la plage – Participation du budget de la Ville  
au budget 2010 du parking**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 36  
Nombre de votants : 38*

**LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a confié la gestion du parc de stationnement de la plage à une régie à simple autonomie financière administrée par un Conseil d'Exploitation.

Cependant, l'équilibre financier de ce parking ne saurait être atteint avec les seules recettes perçues des usagers. En effet, le budget du parking doit supporter la charge liée à la construction dont l'annuité d'emprunt est évaluée à 822 557 € pour l'année 2010.

C'est pourquoi, conformément à l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de 582 502 € à la régie pour l'exploitation du parc de stationnement de la plage en considération des contraintes ci-dessus évoquées pesant sur le budget de la régie qui ne permettent pas d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Vu la délibération du Conseil d'Exploitation de la régie à simple autonomie financière pour le parking de la Plage en date du 22 mars 2010 ;

Considérant l'avis formulé par la commission N°1 réunie le 25 mars 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de 582 502 € à la régie pour l'exploitation du parc de stationnement de la plage au titre de l'année 2010.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la participation du budget de la Ville au budget 2010 du parking de la plage – Parc de stationnement de la plage, par :

☞ **31 voix « Pour » (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts),**

☞ **7 voix « contre » (groupe « Dieppe Ensemble », « le groupe Centriste »),**

☞ **1 « abstention » M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant ».**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--